

Rapport de la Commission ad hoc
Chargée de se prononcer sur le préavis 05/19
Barrière Manloud – Installation d’un contrôle d’accès
à la déchèterie de Manloud

Le Mont, le 12 avril 2019

A Mmes et MM. Les membres du
Conseil Communal
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Préavis 05/19 - Barrière Manloud – Installation d’un contrôle d’accès à la déchèterie de Manloud

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Mme Catherine Roulet, Présidente du Conseil communal a ouvert la séance.

La commission ad hoc chargée d’examiner ce préavis était composée de :

Le président et rapporteur : Jean-Michel Hauswirth
Les membres : Stéphanie Michlig Gonzalez
Christine Ménétrez
Olivier Weber
Jean-Claude Amiguet
Bertrand Martinelli
André Muller
Pietro De Gregorio
Michel Chardonnens

La commission ad hoc chargée d’examiner le préavis de la Municipalité s’est réunie le 8 avril 2019 en présence de M. Michel Amaudruz, Municipal des espaces verts et déchets et de M. Vincent Porchet, Chef du service des travaux.

La commission ad hoc remercie M. Amaudruz et M. Porchet pour leurs explications et les réponses données lors de la séance.

1. Objet du préavis

Demande d'un crédit de construction en vue de l'aménagement d'un contrôle d'accès à la déchèterie de Manloud.

2. Justification du projet

De par l'augmentation démographique, le nombre d'utilisateurs de la déchèterie de Manloud croît d'année en année. Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, la Municipalité propose d'installer une barrière automatique fonctionnant avec un badge d'accès personnalisé pour accéder à la déchèterie, ainsi qu'une seconde barrière automatique munie d'un détecteur commandant l'ouverture de la barrière de sortie.

La capacité du site est de 12 à 15 véhicules à la fois.

Afin de laisser le passage libre aux véhicules de la voirie, un feu de signalisation serait installé afin de retenir les utilisateurs excédentaires le long de la route d'accès à Manloud.

3. Amélioration du service

Les collaborateurs de la déchèterie n'auront plus à vérifier la légitimité des personnes accédant au site. Cela permettra aux collaborateurs d'offrir un meilleur service aux utilisateurs, comme aider à décharger les déchets lourds et donner des renseignements concernant le tri.

4. Statistiques

Avec ce système il sera possible d'établir des statistiques de fréquentation.

5. Distribution des badges

Un badge personnalisé sera remis gratuitement à chaque ménage de la commune. Les entreprises de la commune recevront également un badge gratuit, leur permettant d'accéder à la déchèterie pour des quantités comparables à celles d'un ménage courant. Sur demande, des badges supplémentaires seront remis contre caution. Lorsqu'un habitant quittera la commune, son badge sera désactivé s'il n'a pas été rendu au Service communal de la population.

6. Financement

Le montant de l'installation s'élève à :

CHF 65'000.-, hors honoraires de l'ingénieur civil (montant non communiqué).

CHF 35'000.-, cartes pour le contrôle d'accès (6000 pièces).

CHF 100'000.-, coût total, sans l'ingénieur civil.

Entretien annuel de 1'000.00 à 1'500.00 francs

7. Conclusion

La Commission partage les préoccupations de la municipalité quant à la sécurité dans la déchèterie et à une gestion harmonieuse de ce lieu. Néanmoins, à ce stade diverses questions ont été soulevées sans trouver de réponses probantes sur plusieurs points.

Tout d'abord, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des statistiques fiables qui découlent de critères objectifs sur une période donnée. Sans ces informations, il est difficile d'évaluer la pertinence du projet proposé par la Municipalité.

Concernant le contrôle des personnes qui se présentent à la déchèterie, la Commune met déjà une carte (papier) à disposition des habitants et des entreprises. La question de travailler sur la visibilité de cette carte ou de tout autre moyen de repérage des personnes autorisées à utiliser cet espace communal se pose aussi pour la Commission.

L'investissement semble démesuré par rapport aux avantages et nous demandons à la Municipalité de revenir avec un projet faisant la démonstration probante entre les moyens proposés et les objectifs visés.

Au regard de ces éléments et à l'unanimité, la Commission propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité en leur demandant de mieux identifier les problématiques, notamment en ce qui concerne la gestion des flux.

Le Mont-sur-Lausanne, le 16 avril 2019

Le président/rapporteur : Jean-Michel Hauswirth



Les membres : Stéphanie Michlig Gonzalez



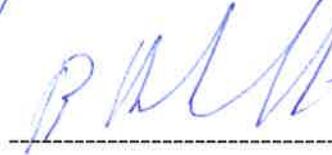
Christine Menétrey



Jean-Claude Amiguet



Bertrand Martinelli



André Muller



Pietro De Gregorio



Michel Chardonens



Olivier Weber

